

Zeitschrift:	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber:	Société de communication de l'habitat social
Band:	39-40 (1967)
Heft:	9
Artikel:	Les communes face à l'aménagement de leur territoire
Autor:	Vouga, J.-P.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-126301

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les communes face à l'aménagement de leur territoire

par J.-P. Vouga,
architecte de l'Etat de Vaud

23

L'intérêt porté par les communes de Suisse romande à ce cours est un signe hautement réjouissant puisqu'il démontre deux choses au moins:

1. que les problèmes d'aménagement du territoire sont pris au sérieux;
2. que les communes espèrent trouver ici des réponses à ces problèmes.

Sur le premier point, il faut admettre que c'est avant tout la pression des événements qui doit être mise en cause. A tous les paliers de leur développement, les communes comme les gouvernements se trouvent aujourd'hui confrontés à des difficultés plus grandes que naguère. C'est que les phénomènes s'accélèrent – augmentation de la population et de ses migrations, besoins nouveaux en énergie, circulation automobile accrue, industrialisation de l'agriculture – et qu'ils s'accélèrent à un tel rythme que le laisser-aller traditionnel mène droit à la faillite générale. Jusqu'ici, on avait pu laisser sans trop de risques n'importe qui construire n'importe quoi n'importe où. Aujourd'hui on découvre le cortège des ennuis nés de ces libertés: c'est la charge des chemins publics, la problématique destruction des ordures, c'est la pénurie d'eau, la ruineuse épuration, la rareté des espaces libres, les coûteux programmes de constructions scolaires; c'est la désagréable surprise d'un budget d'équipement qui grève lourdement la commune sans compensations immédiates en vue; c'est même quelquefois toute la politique communale dangereusement influencée par les concessions aux gros contribuables.

Quant aux communes qui ne se reconnaissent pas dans cette énumération, c'est qu'elles font les frais de la croissance des autres et que l'accélération des phénomènes apparaît chez elles «en négatif»: le dépeuplement, le départ des jeunes, l'inquiétude du lendemain avec l'espoir d'un miracle qui fait souvent prendre la première chimère venue pour le Sauveur!

C'est en effet la tâche de l'aménagement du territoire de tenter de maîtriser quelques-uns au moins de ces «troubles de croissance» dont notre génération est la première à prendre conscience et de chercher à y remédier. Sur ce premier point, j'espère que les confrontations auxquelles les pages qui suivent permettent de procéder convaincront au moins que l'enjeu mérite tous les efforts et que la partie n'est pas perdue, au contraire!

Quant au second point, il serait téméraire de notre part d'assurer que les communes recueilleront ici tout ce qu'elles sont venues y chercher.

Les problèmes de l'aménagement du territoire, tout d'abord, ne se résolvent pas avec des recettes qu'on pourrait puiser dans une documentation bien conçue et tant soit peu complète. Il s'agit de choisir chaque fois la meilleure approche du problème. Il s'agit de méthode plus que d'application, de prévisions plus que de règles.

Ensuite il est rare que les solutions se trouvent dans l'espace limité par les territoires communaux. Sans aller jusqu'à évoquer ces agglomérations où cohabitent plusieurs communes politiques obligées sous peine de chaos à se concerter sans cesse, il est devenu évident que la dimension régionale s'impose désormais. Il n'est pratiquement plus de décisions communales qui n'aient de répercussions immédiates sur les communes voisines. Les nécessités de l'équipement contraignent d'ailleurs les communes à organiser entre elles leurs services industriels, leur épuration, la destruction de leurs ordures. Malheureusement, les données de notre système politique (dont nous défendons avec ferveur les aspects positifs) provoquent souvent entre communes limitrophes ou complémentaires des inégalités telles que leur suppression dépasse la mesure des moyens ordinaires, car elle touche au domaine économique et fiscal. Il est donc probable, ici encore, que vous entendrez plutôt un appel à la coopération que l'énoncé de normes simples ou d'exemples judicieux vous permettant de mettre en œuvre dès demain un plan d'investissement ou un plan directeur des circulations.

Enfin, cette rencontre ne donnera pas de schémas permettant de régler de façon durable les problèmes qui y seront évoqués, car l'aménagement du territoire est un problème permanent. Un plan directeur, un plan d'extension sont des documents sujets à de constantes revisions soumis qu'ils sont à des facteurs humains en évolution. Ces plans constituent certes des choix irréversibles, car ils conduisent aux réalisations plus immédiatement que les choix opérés au niveau supérieur des cantons ou, parfois, de la Confédération mais précisément une réalisation (ou quelquefois une absence de réalisation) ouvre à son tour sur de nouvelles options qui exigent de repenser sans cesse les problèmes.

Façonner le visage de nos campagnes et de nos cités est une tâche passionnante dont ces pages essayeront

habitation

Notre couverture:

Vue générale de la localité de Lucens aux travaux de laquelle sont empruntées les illustrations des pages 29, 30 et 31.

21

Edition Section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement, avenue de Rumine 2, 1005 Lausanne

LAUSANNE
Fr. Gilliard, architecte
F. Hermenjat, secrétaire général du Cartel HSM
E. Virieux, architecte

GENÈVE
Dr A. Montandon
E. Martin, architecte

NEUCHATEL
F. Decker, architecte

Comité de patronage FRIBOURG
R. Aeby, architecte

Rédaction Jean-Pierre Vouga, architecte FAS-SIA, place de la Riponne 10, 1005 Lausanne, tél. (021) 21 68 40

Comité de rédaction Président : A. Maret
Membres : MM. G. Borel,
A. Hœchel, A. Jaquet, J.-P. Vouga,
M. Weiss

Administration et publicité Avenue de Tivoli 2, 1007 Lausanne
Chèques postaux 10 - 66 22
Tél. (021) 22 60 43

La revue HABITATION est l'organe officiel des sociétés coopératives d'habitation affiliées à l'USAL Section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement, de la

FAS Sections romande et genevoise des architectes suisses, de

SYNTEC Syndicat général des employés techniques, Genève, de

SDT Société des dessinateurs et techniciens du canton de Vaud

Diffusion

Abonnements Suisse : Fr. 14.40 par an. Etranger : Fr. 18.—. Prix du présent numéro : Fr. 2.50. Chèques postaux 10 - 66 22

Les communes face à l'aménagement de leur territoire

« Habitation » est heureuse d'offrir à ses lecteurs un numéro d'une importance inaccoutumée quant à l'abondance des documents inédits et à la richesse des illustrations. Elle le doit à l'Association suisse du plan d'aménagement national, ASPAN, qui lui a offert la primeur de la publication des exposés présentés au cours de Villars les 27 et 28 janvier 1967, et au Groupe de Suisse occidentale de l'ASPA, qui a pris à sa charge la plus grande partie des illustrations. « Habitation » remercie également les auteurs qui ont bien voulu revoir leurs textes et fournir la documentation illustrée.

La matière du présent numéro fait également l'objet d'un tirage à part qui peut être acquis au prix de 10 fr. auprès de l'ASPA, Groupe de Suisse occidentale, place de la Riponne 10, Lausanne.

Sommaire:

Les communes face à l'aménagement de leur territoire, par J.-P. Vouga, architecte, Lausanne	23
Les composantes du plan local, par Claude Wasserfallen, architecte, Lausanne	24
L'application du plan local, par Roger Currat, architecte, Fribourg	38
Le règlement sur les constructions et le plan de zone, par G. Maurer, juriste, Neuchâtel	45
Le remaniement parcellaire et le plan local, par A. Jeanneret, ingénieur rural, Neuchâtel	50
Le réseau routier communal (résumé), par David Genton, ingénieur, professeur à l'EPUL, Lausanne .	70
La protection des monuments et des sites, par Ernest Martin, architecte, Genève	71
L'épuration des eaux usées et le traitement des ordures, par G.-L. Huber, ingénieur, Sion	80
Programme d'urgence et plan financier, par A. Chappex, économiste, Zurich	92
La Côte : Economie, humanisme et politique	103
Bois authentique, bois imité, bois imprimé	107
Renseignements commerciaux	111